

Fonction publique

Volume 1 no. 6 - Le 24 juillet 2015

NÉGOCIATION FONCTION PUBLIQUE

État d'avancement au 24 juillet 2015

Depuis la publication du dernier INFO-NÉGO, les rencontres se sont poursuivies entre votre comité de négociation et le Conseil du trésor. Voici un tableau résumant ces rencontres et les sujets abordés.

Date *	Sujets traités	Suites attendues ou commentaires du comité
11 mars 2015	Le Conseil du trésor dépose des textes pour les chapitres 1 (les définitions) et 9 (le traitement des griefs).	En cours d'analyse au SPGQ et discutés lors des rencontres d'avril.
12 mars 2015	Le Conseil du trésor dépose des textes pour le chapitre 8 (le régime d'assurance traitement).	Toujours en cours d'analyse au SPGQ.
25 mars 2015	Le comité de négociation dépose les textes du chapitre 9 amendés selon la volonté du SPGQ. Le Conseil du trésor dépose des textes pour les sections 4-5.00 (congrés pour événements familiaux) et 4-7.00 (congrés sans traitement).	Discutés lors des rencontres d'avril.
1 ^{er} avril 2015	Discussion sur certaines statistiques fournies par le Conseil du trésor et le chapitre 9 (traitement des griefs).	Le Conseil du trésor doit confirmer certaines statistiques au comité de négociation.
15 avril 2015	Discussion concernant le chapitre 9 et la sous-traitance	Étude du dossier en cours.
22 avril 2015	Discussion concernant le chapitre 9 et refus de l'employeur d'aller plus loin avec la proposition du syndicat déposée dans les rencontres précédentes.	
4 juin 2015	Proposition de l'employeur de lier les discussions concernant la sous-traitance et l'assurance traitement.	Le comité de négociation a fait rapport au Conseil syndical (CS) de juin.
16 juin 2015	Le comité de négociation indique à l'employeur son refus de négocier des éléments de sous-traitance contre notre régime d'assurance traitement, lequel constitue un avantage lié à notre rémunération globale. Le comité a demandé au Conseil du trésor de reconsidérer son refus à l'égard de certaines de nos demandes à coût nul.	



Fonction publique

Volume 1 no. 6 - Le 24 juillet 2015

Date *	Sujets traités	Suites attendues ou commentaires du comité
15 juillet 2015	Le Conseil du trésor ne veut pas discuter des sujets proposés lors de la rencontre précédente et propose de nous donner les économies de l'assurance traitement (12 à 7 jours de maladies, résorption des banques de maladies à 70 %, etc.) afin de les redistribuer pour la formation ou à d'autres fins. Il prétend faire preuve d'ouverture, car à l'origine, il était exclu d'utiliser cette marge de manœuvre pour bonifier nos conditions de travail. Le comité de négociation réaffirme son refus de sacrifier une partie de notre rémunération globale.	Rencontre le CS (17 juillet 2015) pour lui faire un état des lieux et les suites possibles.
20 juillet 2015	Expédition de la demande de médiation.	En attente de la nomination d'un médiateur.

* Les rencontres sur fond gris ont déjà été traitées lors de précédents INFO-NÉGO.

L'employeur revient à la charge avec une proposition de lier les discussions sur la sous-traitance, le transfert d'expertise et le développement des ressources humaines avec les discussions pour la réduction de l'assurance traitement (diminution de 12 à 7 jours de maladie, résorption des banques de congés de maladie à 70 %, etc.). En d'autres termes, il veut financer la réduction de la sous-traitance avec les économies découlant des reculs dans nos conditions de travail. Le comité de négociation estime que cette proposition est totalement irrecevable et témoigne d'un manque de respect envers les membres du SPGQ.

Nous voulons réduire la sous-traitance afin que l'employeur puisse améliorer nos conditions de travail – et non pour les réduire ! – avec les économies réalisées. Il n'est pas question de sacrifier une partie de notre rémunération globale pour résoudre les problèmes de gestion de l'employeur.

Nous avons clairement signifié au Conseil du trésor notre intention de ne pas signer de convention collective si aucun gain n'est réalisé pour les membres du SPGQ en lien avec la rémunération globale.

Après 20 séances de négociation, un conseil syndical spécial a été convoqué le 17 juillet dernier afin que l'unité d'accréditation fonction publique fasse une recommandation pour une demande de médiation auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad.



Fonction publique

Volume 1 no. 6 - Le 24 juillet 2015

Médiation

La médiation est un passage obligé vers l'exercice de moyens de pression lourds. Ce processus est prévu au Code du travail du Québec et par la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic.

La demande de médiation vise à amener l'employeur à faire preuve d'une ouverture réelle pour envisager une solution négociée. La médiation ne suspend pas la négociation. Elle aide les parties à régler de façon pacifique leur négociation. Présentement, la très grande majorité des syndicats québécois ont fait cette demande.

La demande de médiation est un élément déterminant dans notre stratégie de négociation. Cette demande nous permet d'exercer une certaine pression sur le gouvernement afin de parvenir à un règlement négocié.

La demande de médiation nous positionne plus rapidement si le comité de négociation estime que des moyens de pression plus lourds comme la grève s'avèrent nécessaires. Cependant, la grève doit être autorisée par scrutin secret par les membres de l'unité d'accréditation fonction publique, comme prescrit par le Code du travail.

Cette demande de médiation nous permet de tenir compte des moyens de pression qui seront exercés cet automne par la grande majorité des syndicats des secteurs public et parapublic, et ce, sans pour autant les suivre et s'arrimer à leurs moyens. Le comité de négociation continuera à entretenir des liens avec les autres syndicats afin d'être informé de l'avancement des autres tables de négociation.

Les membres du conseil d'unité d'accréditation fonction publique ont voté majoritairement pour que le SPGQ fasse une demande de médiation le plus rapidement possible. La demande a été envoyée le 20 juillet 2015.

De plus, les membres du conseil syndical ont voté à la majorité pour tenir une réunion spéciale le 11 septembre prochain lors d'un conseil syndical. À ce moment, l'unité d'accréditation fonction publique sera informée des avancements de la négociation et du processus de médiation afin de déterminer la suite des actions à entreprendre.

Services essentiels

Nous sommes présentement en conciliation à la Commission des relations du travail en lien avec les services essentiels de différents ministères et organismes. Pour les dossiers non réglés dans lesquels



Fonction publique

Volume 1 no. 6 - Le 24 juillet 2015

nous n'avons pas fait de demande de conciliation, nous poursuivons nos échanges avec l'employeur. Les prochaines dates de conciliation sont le 23 juillet, le 19 août et le 27 août 2015.

L'AUTOMNE PROMET D'ÊTRE MOUVEMENTÉ. PRÉPAREZ-VOUS À Y PRENDRE PART !

À la suite des dernières élections, votre comité de négociation fonction publique est composé de :

Francine L'Espérance, première vice-présidente et porte-parole du comité de négociation fonction publique

Manon Therrien, deuxième vice-présidente

Jean-François Landry, troisième vice-président

Thérèse Chabot, membre du conseil syndical

Dieudonné Ella-Oyono, membre du conseil syndical